



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



16501/12

(OR. en)

PRESSE 480

PR CO 64

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3201^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 26 et 27 novembre 2012

Président **M. Georgios Dimosthenous**
Ministre de l'éducation et de la culture de Chypre

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 7040 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

16501/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Éducation

*Le Conseil a pris note de l'état des travaux concernant la proposition de **règlement établissant le programme "ERASMUS POUR TOUS" (2014-2020).***

*Le Conseil est parvenu à un accord politique sur une proposition de **recommandation relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel.***

*Le Conseil a en outre adopté **des conclusions sur la littératie et sur la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique et à la croissance.***

Culture et audiovisuel

*Le conseil a dégagé une orientation générale partielle sur la proposition de **règlement établissant le programme "Europe créative".***

*Le Conseil a adopté **des conclusions sur la gouvernance culturelle et sur une stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants.***

*Le Conseil a pris note d'un rapport d'avancement établi par la présidence sur la proposition de décision instituant une action de l'Union en faveur des **capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033.***

Jeunesse

Le Conseil a adopté une **résolution** concernant le tour d'horizon du **dialogue structuré avec les jeunes sur la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe**.

Le Conseil a également adopté le **rapport conjoint 2012** du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du **cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (20102018)**.

Par ailleurs, le Conseil a adopté des **conclusions** sur la participation et l'**inclusion sociale des jeunes, en particulier des jeunes issus de l'immigration**.

Sport

Le Conseil a adopté des **conclusions** concernant:

- le renforcement des **données disponibles en vue de l'élaboration de la politique du sport**;
- la promotion des **activités physiques bienfaisantes pour la santé**.

Le Conseil a en outre désigné les trois **représentants de l'UE au sein du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (2013-2015)**.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	6
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
ÉDUCATION	9
"ERASMUS POUR TOUS"	9
Littérature.....	10
Contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique.....	10
Validation de l'apprentissage non formel et informel	12
Améliorer la qualité des enseignants et revaloriser leur statut.....	13
Divers.....	14
CULTURE ET AUDIOVISUEL	16
Programme "Europe créative"	16
Capitales européennes de la culture	17
Gouvernance culturelle	18
Un Internet mieux adapté aux enfants.....	18
Divers.....	20
JEUNESSE	21
Participation des jeunes à la vie démocratique en Europe.....	21
Rapport 2012 de l'UE sur la jeunesse	22
Inclusion sociale des jeunes	22
Divers.....	24

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

SPORT	25
Données disponibles en vue de l'élaboration de la politique du sport	25
Manipulation des résultats sportifs	25
Activités physiques bienfaitantes pour la santé.....	26
Semaine européenne du sport	27
Antidopage.....	28
Divers.....	29

AUTRES POINTS APPROUVÉS

CULTURE

– Archives européennes et défis de l'ère numérique.....	30
---	----

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

– Accès aux livres pour les personnes malvoyantes - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	30
--	----

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Recouvrement des avoirs - Égypte et Tunisie	30
---	----

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

– Session du Conseil de l'EEE (Bruxelles, le 26 novembre).....	31
--	----

ÉNERGIE

– Conseil permanent de partenariat UE-Russie.....	31
– Décision du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie - Moldavie.....	31

NOMINATIONS

– Comité des régions	31
----------------------------	----

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Pascal SMET

Ministre flamand de l'enseignement, de la jeunesse, de l'égalité des chances et des affaires bruxelloises
Représentant permanent adjoint

M. Olivier BELLE

Bulgarie:

M. Vejdí RACHIDOV

M^{me} Petia EVTIMOVA

M. Lazar KAMENOV

Ministre de la culture
Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sciences
Vice-ministre de l'éducation physique et des sports

République tchèque:

M. Peter FIALA

M^{me} Alena HANÁKOVÁ

Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports
Ministre de la culture

Danemark:

M. Jonas BERING LIISBERG

Représentant permanent adjoint

Allemagne:

M. Georg SCHÜTTE

M^{me} Martina MÜNCH

M. Guido PERUZZO

Secrétaire d'État
Ministre de l'éducation du Land de Brandebourg
Représentant permanent adjoint

Estonie:

M. Jaak AAVIKSOO

M. Rein LANG

Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la science
Ministre de la culture

Irlande:

M. Ruairí QUINN

M^{me} Frances FITZGERALD

M. Michael RING

M. Jimmy DEENIHAN

Ministre de l'éducation et de la formation
Ministre de l'enfance et de la jeunesse
Ministre délégué auprès du ministre des transports, du tourisme et des sports, chargé du tourisme et des sports
Ministre des arts, du patrimoine et des affaires gaéliques

Grèce:

M. Konstantinos ARVANITOPOULOS

M. Andreas PAPASTAVROU

M. Athanasios KYRIAZIS

Ministre de l'éducation, des cultes, de la culture et des sports
Représentant permanent adjoint
Secrétaire général, ministère de l'éducation

Espagne:

M. José Ignacio WERT ORTEGA

M. Miguel CARDENAL CARRO

M. José Pascual MARCO MARTINEZ

M. Miguel Ángel SERNA OLIVEIRA

Ministre de l'éducation, de la culture et des sports
Président du Conseil supérieur des sports (avec rang de secrétaire d'État)
Représentant permanent adjoint
Ministre de l'éducation, de la culture et des sports de la Communauté autonome de Cantabrie

France:

M^{me} Aurélie FILIPPETTI

M^{me} George PAU-LANGEVIN

M^{me} Valérie FOURNEYRON

Ministre de la Culture et de la Communication
Ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la Réussite éducative
Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Italie:

M. Francesco PROFUMO

M. Marco PERONACI

Ministre de l'enseignement, des universités et de la recherche
Représentant permanent adjoint

Chypre:

M. Georgios DIMOSTHENOUS

M^{me} Olympia STYLIANOU

Ministre de l'éducation et de la culture
Secrétaire d'État au ministère de l'éducation et de la culture

Lettonie:

M^{me} Lauma SĪKA

M. Juris ŠTĀLMEISTARS

Secrétaire d'État
Représentant permanent adjoint

Lituanie:

M. Gintaras STEPONAVIČIUS

M^{me} Audra MIKALAUŠKAITĖ

M. Gintaras Steponas VYŠNIAUSKAS

Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la science

Vice-ministre de la sécurité sociale et du travail

Vice-ministre de l'intérieur

Luxembourg:M^{me} Octavie MODERT

M. Romain SCHNEIDER

M^{me} Michèle EISENBARTH

Ministre de la culture, ministre aux relations avec le Parlement, ministre à la simplification administrative auprès du premier ministre, ministre déléguée à la fonction publique et à la réforme administrative

Ministre de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural, ministre des sports, ministre délégué à l'économie solidaire

Représentant permanent adjoint

Hongrie:

M. Zoltán BALOG

M. István SIMICSKÓ

M. Olivér VÁRHELYI

Secrétaire d'État, ministère de l'administration publique et de la justice

Secrétaire parlementaire, ministère de la défense

Représentant permanent adjoint

Malte:

M. Mario de MARCO

M. Clyde PULI

Ministre du tourisme, de l'environnement et de la culture

Secrétaire d'État à la jeunesse et au sport

Pays-Bas:M^{me} Jet BUSSEMAKER

M. Dirk OLDENBURG

Ministre de l'enseignement, de la culture et des sciences

Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Norbert DARABOS

M^{me} Claudia SCHMIED

M. Harald GÜNTHER

Ministre fédéral de la défense et des sports

Ministre fédérale de l'éducation, des arts et de la culture

Représentant permanent adjoint

Pologne:M^{me} Krystyna SZUMILAS

M. Bogdan ZDROJEWSKI

M^{me} Joanna MUCHA

Ministre de l'éducation nationale

Ministre de la culture et du patrimoine national

Ministre des sports et du tourisme

Portugal:

M. Nuno CRATO

M. Jorge Barreto XAVIER

M. Alexandre MESTRE

Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la science

Secrétaire d'État à la culture

Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports

Roumanie:M^{me} Emilia Carmen TOCALĂM^{me} Irina CAJAL MARIN

Secrétaire d'État et présidente de l'Autorité nationale pour le sport et la jeunesse

Secrétaire d'État à la culture

Slovaquie:

M. Úroš VAJGL

Représentant permanent adjoint

Slovaquie:

M. Mare MAĎARIČ

M. Štefan CHUBODA

M. Alexander MICOVČIN

Ministre de la culture

Secrétaire d'État au ministère de l'éducation, de la science, de la recherche et des sports

Représentant permanent adjoint

Finlande:

M. Jukka GUSTAFSSON

M. Paavo ARHINMÄKI

Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la science

Ministre de la culture et des sports

Suède:

M. Jan BJÖRKLUND

M^{me} Lena ADELSON LILJEROTHM^{me} Nyamko SABUNI

Vice-premier ministre et ministre de l'éducation

Ministre de la culture et des sports

Ministre de la parité

Royaume-Uni:

M. Matthew HANCOCK
M^{me} Angela CONSTANCE
M^{me} Shan MORGAN

Secrétaire d'État chargé des compétences
Ministre de l'emploi des jeunes - Écosse
Représentant permanent adjoint

.....
Commission:

M. Joaquín ALMUNIA
M^{me} Neelie KROES
M^{me} Androulla VASSILIOU

Vice-président
Vice-présidente
Membre

.....
Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M. Željko JOVANOVIĆ
M^{me} Andrea ZLATAR VIOLIĆ
M^{me} Irena ANDRASSY

Ministre des sciences, de l'éducation et des sports
Ministre de la culture
Représentant permanent adjoint

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION

"ERASMUS POUR TOUS"

Le Conseil a pris note, en délibération publique, d'un rapport oral de la présidence sur l'état d'avancement des travaux concernant le nouveau programme "ERASMUS POUR TOUS" pour la période 2014-2020 (doc. 17188/11).

Lors de leur précédente session, qui a eu lieu en mai, les ministres de l'éducation de l'UE ont adopté une orientation générale partielle sur la proposition, c'est-à-dire qu'ils sont parvenus à un accord préliminaire sur l'ensemble du texte, à l'exception de toutes les dispositions ayant des implications budgétaires (doc. 9873/12). Les dispositions en suspens concernent le budget total du programme, la ventilation entre les différents secteurs et le nouveau mécanisme proposé pour la garantie des prêts étudiants au niveau master, qui vise à encourager la mobilité des étudiants qui préparent leur master dans un autre État membre.

Sur ce dernier point, la présidence a indiqué que, en plus de suivre les développements au Parlement européen, elle avait procédé à un examen technique approfondi de la proposition de mécanisme pour les prêts étudiants au niveau master et de ses implications, en partie dans la perspective des futures négociations avec le Parlement et en partie en prévision d'un accord global sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Les travaux sur la proposition se poursuivront après la session du Conseil EJCS, en fonction des amendements adoptés par la commission de la culture et de l'éducation du Parlement, à la suite de son vote d'aujourd'hui. La présidence a indiqué que, malgré certaines divergences, les positions respectives du Parlement et du Conseil apparaissaient relativement proches dans de nombreux domaines et qu'elle espérait faire en sorte que la future présidence irlandaise dispose d'une bonne base pour la mise au point d'un accord avec le Parlement européen au cours du premier semestre de l'année prochaine.

M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, a rappelé que les principales caractéristiques du nouveau programme "Erasmus pour tous" étaient une valeur ajoutée pour l'UE, la flexibilité et des procédures rationalisées. Elle a également souligné qu'il importait de conserver le label "ERASMUS", qui est très largement connu, n'acceptant pas la suggestion du Parlement, qui propose un nouveau nom.

En ce qui concerne plus particulièrement le mécanisme de garantie des prêts étudiants au niveau master, M^{me} Vassiliou a indiqué qu'elle enverrait sous peu une lettre explicative aux ministres sur cette question. Enfin, elle a invité les États membres à veiller à ce que le nouveau programme reçoive le niveau de financement dont il a besoin, compte tenu de ce qu'il représente pour les jeunes européens et de son potentiel pour stimuler la croissance et l'emploi.

Littératie

Le Conseil a adopté des conclusions sur la littératie (doc. *15888/12*), qui est l'une des priorités de la présidence chypriote dans le domaine de l'éducation et de la formation. Un niveau peu élevé de littératie freine la croissance économique et la rend moins durable. Les derniers résultats de l'enquête PISA de l'OCDE menée à l'échelle mondiale¹ concernant les compétences des jeunes de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences sont alarmants: ils montrent qu'un élève sur cinq a des problèmes de lecture. Il est tout aussi urgent de prendre des mesures concernant les adultes: l'on estime que près de 80 millions d'adultes en Europe, soit un tiers de la main-d'œuvre, ne sont que peu ou pas qualifiés, ne sachant notamment pas lire et écrire correctement.

Dans ces conclusions, les États membres et la Commission sont également invités à tirer parti de toutes les actions pertinentes prévues par l'actuel programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et par le futur programme de l'UE pour l'éducation et la formation, ainsi que des ressources du Fonds social européen, pour encourager et diffuser des approches innovantes visant à améliorer les résultats en matière de littératie au sein de l'UE², afin d'atteindre l'objectif qu'ils se sont fixé³, à savoir une proportion de personnes ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences inférieure à 15 % d'ici 2020.

La Commission a annoncé qu'elle prévoyait de mettre en place un réseau pour la littératie, destiné à échanger les bonnes pratiques entre les États membres, et qu'elle lancerait une semaine sur le thème "L'Europe aime lire". M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, a souligné que la littératie incluait également l'amélioration des compétences de base et a fait savoir que la Commission rendrait compte de cette initiative l'année prochaine.

La délégation chypriote a fait une déclaration à inscrire au procès-verbal du Conseil concernant le veto turc à la participation de Chypre aux activités de l'OCDE. Chypre estime que le moment est venu de répéter qu'il convient de vieller à l'égalité de traitement de tous les États membres dans le cadre des activités de l'OCDE en matière d'éducation, qui sont menées en coopération avec la Commission européenne et bénéficient d'un financement de l'UE.

Contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique

Le Conseil a adopté des conclusions sur la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique, à la croissance et à l'emploi (doc. *16137/12*), dans lesquelles non seulement il souligne le rôle de premier plan joué par l'éducation et la formation dans la stratégie Europe 2020, mais cherche également à le renforcer. Le Conseil européen n'a cessé d'insister sur la nécessité pour les États membres, tout en poursuivant l'assainissement des finances publiques, d'effectuer des investissements efficaces dans l'éducation et la formation, qui constitue un "domaine favorisant la croissance".

¹ <http://www.oecd.org/pisa/pisa2009keyfindings.htm>

² Voir aussi le rapport du groupe d'experts à haut niveau de l'UE sur la lutte contre l'illettrisme:
http://ec.europa.eu/education/literacy/what-eu/high-level-group/documents/literacy-final-report_en.pdf

³ *Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation*, JO C 119 du 28.5.2009, p. 2

Au niveau national, le Conseil insiste dans ces conclusions sur la nécessité d'effectuer des investissements ciblés et efficaces, d'améliorer la qualité des enseignants et de revaloriser leur statut et de développer les compétences pour répondre aux exigences du marché du travail. Au niveau européen, le Conseil encourage le secteur de l'éducation et de la formation à jouer un rôle plus en vue dans la mise en œuvre des aspects de la stratégie Europe 2020 concernant l'éducation et la formation; à cet effet, les ministres de l'éducation devraient tenir régulièrement des débats sur des questions qui concernent le semestre européen et la coopération entre le Comité de l'éducation et le Comité de l'emploi et d'autres comités concernés doit être encouragée.

Les recommandations par pays dans le cadre de la stratégie Europe 2020, adoptées par le Conseil en juillet 2012, ont mis en évidence un certain nombre de domaines dans lesquels les résultats scolaires sont susceptibles d'être améliorés dans l'ensemble de l'Union, comme par exemple la réduction du nombre d'élèves quittant prématurément l'école, l'importance de faciliter pour les jeunes la transition de l'enseignement ou de la formation vers le marché du travail, le renforcement de l'enseignement et de la formation professionnels, la modernisation de l'enseignement supérieur et l'amélioration de l'accès à l'éducation des groupes défavorisés.

La Commission a engagé les États membres à mettre en œuvre les recommandations par pays et a indiqué qu'elles constitueraient une base importante pour les messages que le Conseil "Éducation" transmettra au Conseil européen de printemps.

La Commission a également attiré l'attention sur un rapport analytique concernant le suivi de l'éducation et de la formation, publié récemment, et a souligné l'importance du réseau EURYDICE, qui constitue une source d'informations extrêmement utile.

Validation de l'apprentissage non formel et informel

Le Conseil est parvenu à un accord politique concernant une recommandation relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel¹, qui est également l'une des priorités de la présidence chypriote. Il invite les États membres à mettre en place des modalités de validation de ces types d'apprentissage au plus tard en 2018, en tenant compte des situations et des spécificités nationales, et s'efforce de définir les principes et les composantes dont il faudrait tenir compte pour qu'un processus de validation soit efficace.

Tout en convenant que le système éducatif devrait continuer à s'axer principalement sur l'enseignement formel et sur les efforts visant à assurer une qualité élevée dans les résultats de l'apprentissage pour tous les élèves et étudiants, la présidence a souligné que, vu la hausse du chômage et la faible croissance économique que l'on connaît à l'heure actuelle, le fait de recourir à de nouvelles possibilités d'apprentissage et de tirer le meilleur parti des connaissances, aptitudes et compétences acquises en dehors de l'éducation formelle pourrait contribuer de façon importante à renforcer l'employabilité et la mobilité et à accroître la motivation en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, notamment dans les groupes défavorisés sur le plan socioéconomique ou peu qualifiés.

Certains États membres ont indiqué qu'ils avaient déjà mis en place des modalités de validation des résultats de l'apprentissage, tandis que d'autres préparent de telles modalités.

La Commission a souligné l'importance de la validation de l'apprentissage formel et non formel/informel, en particulier dans la situation difficile que connaissent actuellement de nombreux jeunes en matière de chômage.

Tout en considérant que le délai de mise en œuvre de la recommandation n'était pas assez ambitieux, et indiquant qu'elle ferait joindre une déclaration à cet effet au procès-verbal de la session du Conseil, la Commission a néanmoins jugé que l'accord conclu constituait une solide avancée.

¹ Par apprentissage non formel, on entend un apprentissage dispensé sous forme d'activités planifiées, reposant sur une certaine forme de ressources ou d'accompagnement (relations étudiant-professeur, par exemple). L'apprentissage non formel consiste très souvent en des formations en entreprise, des formations structurées en ligne (par exemple à l'aide de ressources didactiques en libre accès) et des cours proposés par des organisations de la société civile.

Par apprentissage informel, on entend un apprentissage ou des compétences découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il peut s'agir par exemple de compétences en gestion de projets ou en informatique acquises au travail, de langues apprises et d'aptitudes interculturelles acquises durant un séjour à l'étranger, de compétences informatiques acquises en dehors du travail ou d'aptitudes acquises dans le cadre d'activités bénévoles, culturelles ou sportives, du travail auprès des jeunes ou d'activités à domicile (garde d'un enfant, par exemple).

Améliorer la qualité des enseignants et revaloriser leur statut

Les ministres ont procédé à un débat public sur la manière d'améliorer la qualité et les compétences des enseignants et de revaloriser leur statut, alors que les ressources financières sont limitées.

La Commission a souligné que des systèmes éducatifs européens performants exigeaient des enseignants de grande qualité. Cela implique notamment d'améliorer la formation initiale des enseignants, en mettant un soutien individuel à la disposition des jeunes enseignants afin d'éviter les abandons au cours des toutes premières années, en renforçant la formation en cours de carrière et en rendant les professions liées à l'enseignement plus attrayantes financièrement, mais également en termes de développement personnel.

Le débat a été lancé par trois intervenants présélectionnés, venant d'Irlande, de Suède et d'Espagne, qui avait des initiatives particulièrement pertinentes à décrire.

Le ministre irlandais a déclaré que le système éducatif de son pays faisait l'objet d'importantes réformes en matière d'enseignants, dans le but de rétablir le respect dû à ces derniers, d'améliorer la formation initiale des enseignants du cycle primaire et de rendre les enseignants davantage responsables de leur propre développement professionnel continu. Il a également estimé que les systèmes d'enseignement européens étaient en retard par rapport à de nombreux concurrents internationaux et que 20 % des personnes actuellement fonctionnellement analphabètes risquaient d'être au chômage de manière permanente, ajoutant qu'en conséquence, des réformes étaient nécessaires d'urgence.

Le ministre suédois a indiqué que son pays avait des exigences élevées en matière de recrutement, qu'il payait de bons salaires et que les enseignants étaient dispensés de nombreuses tâches administratives afin de pouvoir se concentrer sur leur mission. Il a toutefois ajouté que le salaire était fonction de la performance des enseignants.

Le ministre espagnol a estimé qu'un enseignant doit également assurer la fonction de conseiller et que l'enseignement devrait être une expérience collective. Il a déclaré que la profession devait rester attrayante tout au long de la carrière d'un enseignant, ce qui signifie que la formation professionnelle continue est essentielle.

La plupart des États membres ont reconnu que les enseignants étaient au cœur de tous les systèmes d'éducation et de formation et qu'ils étaient un facteur déterminant de la réussite scolaire; les enseignants devraient rester un modèle pour les élèves. L'amélioration de la qualité des enseignants et la revalorisation de leur statut constituent donc un élément important pour l'ensemble des États membres, malgré les contraintes financières actuelles.

Plusieurs États membres ont souligné que les enseignants sont confrontés aujourd'hui, et seront confrontés au cours des années à venir, à d'importants défis socioéconomiques, démographiques, environnementaux et technologiques et que, pour y faire face de manière adéquate, il est nécessaire d'améliorer en permanence les aptitudes et les compétences des enseignants.

Plusieurs États membres ont insisté sur le fait qu'il est important d'attirer des candidats de haute qualité dans l'enseignement et de leur offrir de réelles perspectives de carrière. Certains ont instauré des tests d'aptitude avant d'admettre des diplômés à suivre une formation d'enseignant, tandis que d'autres ont déclaré qu'il est important, particulièrement dans le cycle secondaire, de veiller à ce que les enseignants aient un excellent niveau de connaissance de leurs matières ainsi que d'excellentes compétences pédagogiques.

Enfin, un certain nombre d'États membres ont suggéré de faire appel au Fonds social européen afin de financer une formation de qualité pour les enseignants et ont souligné l'importance que revêt la mobilité des enseignants dans le cadre des différents programmes européens en la matière, tels que COMENIUS.

Divers

• Financement d'Erasmus en 2012-2013

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur le financement d'Erasmus en 2012-2013.

En raison d'une différence entre les dépenses budgétisées pour 2012 et les engagements réels des États membres, il existe apparemment un déficit d'environ 180 millions d'euros frappant le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, le programme d'échanges Erasmus nécessitant la moitié de cette somme.

Cependant, le Parlement européen et le Conseil ayant récemment échoué dans leurs tentatives de dégager un accord soit sur la proposition visant à modifier le budget de cette année soit sur la proposition de la Commission pour un budget 2013, l'ensemble du processus budgétaire a dû être relancé. En conséquence, la Commission a élaboré un nouveau projet de budget pour 2013 et les négociations avec le Parlement européen ont repris sur un projet de budget rectificatif pour 2012 et sur le projet de budget pour 2013.

La Commission a déploré la situation actuelle et a averti que, si un accord n'est pas trouvé rapidement à la fois sur le projet de budget rectificatif pour 2012 et sur le projet de budget pour 2013, de graves problèmes se poseraient déjà pour financer les bourses des étudiants au cours du premier trimestre de 2013.

- **Communication de la Commission intitulée "Repenser l'éducation"**

Le Conseil a pris note de la présentation, par la Commission, de sa communication intitulée "Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques" (doc. 14871/12), qui est axée sur le développement des compétences, et couvre un large éventail de secteurs, y compris les compétences de base, les langues et les TIC. La communication examine en outre quelles sont les réformes nécessaires dans le secteur de l'éducation et de la formation afin de faciliter ce développement.

La Commission a souligné que sa communication constituait un ensemble complet, qui renforce le rôle de l'éducation dans la stratégie Europe 2020, mais que, en cette période d'austérité, les financements devaient être planifiés très attentivement et être rentables.

- **Programme de travail de la prochaine présidence**

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation irlandaise concernant les priorités de la future présidence dans le domaine de l'éducation pour le prochain semestre, à savoir la poursuite des négociations sur le programme "ERASMUS POUR TOUS", les initiatives sur le développement des compétences et la formation des enseignants et la dimension sociale de l'enseignement supérieur.

CULTURE ET AUDIOVISUEL

Programme "Europe créative"

Le Conseil a dégagé, en délibération publique, une orientation générale partielle sur la proposition de règlement établissant le programme "Europe créative" pour la période 2014-2020 (doc. [17186/11](#)), et rassemblant les trois programmes actuellement indépendants, Culture, MEDIA et MEDIA MUNDUS. Le programme "Europe créative" poursuit un double objectif: promouvoir la diversité culturelle et renforcer la compétitivité des secteurs de la culture, de l'audiovisuel et de la création. La Commission propose un budget de 1,8 milliard EUR, dont 15 % seraient alloués au volet transversal, 30 % au volet CULTURE et 55 % au volet MEDIA.

Le but de cette deuxième orientation partielle¹ est notamment d'arriver à un accord sur les dispositions concernant le mécanisme de garantie, qui vise à améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises actives dans les secteurs de la culture et de la création. Les principales questions en suspens concernent le financement des projets commerciaux culturels, les indicateurs et les dispositions d'exécution. Le budget proposé par la Commission pour le mécanisme est de 200 millions EUR.

La présidence a axé ses travaux sur les dispositions concernant le mécanisme de garantie, apportant un certain nombre de modifications à la proposition afin d'assurer un équilibre géographique entre les États membres et une représentation sectorielle équilibrée, ce qui est très important notamment pour les petits États membres et les États membres qui couvrent une aire linguistique restreinte. La structure et les tâches du mécanisme de garantie ont également été précisées, ainsi que le rôle de chaque acteur participant.

Les obligations de la Commission en matière d'établissement de rapports sont renforcées par l'introduction de rapports intermédiaires et finaux que la Commission devra élaborer et soumettre tant au Parlement européen qu'au Conseil. La Commission estime que les obligations renforcées en la matière accroîtront la charge administrative et le coût de la mise en œuvre du programme.

Une nouvelle disposition a également été introduite, précisant que le programme de travail annuel du mécanisme devrait inclure trois séries de critères et l'allocation annuelle au Fonds européen d'investissement. La Commission s'oppose à cette modification, faisant valoir que le niveau de détail demandé est excessif et compliquera inutilement la mise en œuvre.

¹ La première est intervenue lors du Conseil EJCS de mai (doc. [9097/12](#)) et ne portait pas sur les dispositions ayant des implications budgétaires, dans l'attente des négociations sur le cadre financier pluriannuel (2014-2020).

Le rapporteur de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen, qui est la commission chef de file pour ce dossier, a présenté son projet de rapport le 8 octobre. Le vote au sein de cette commission devrait intervenir le 18 décembre 2012.

Capitales européennes de la culture

En délibération publique, les ministres ont entendu un rapport de la présidence concernant les progrès réalisés sur la proposition de décision instituant une action de l'Union européenne en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 (doc. [15848/12](#)).

La décision actuelle instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture fixe l'ordre de présentation dans lequel les États membres désignent une capitale européenne de la culture jusqu'à 2019. Comme le processus de candidature, d'évaluation et de sélection dure six ans environ, il est nécessaire d'ouvrir maintenant des négociations sur la poursuite de cette action au-delà de 2019 afin de disposer d'un cadre d'ici 2013.

La proposition de la Commission, présentée en juillet 2012, reprend la structure générale de l'action actuelle ainsi que plusieurs de ses éléments, comme l'ordre chronologique dans lequel les États membres peuvent accueillir une capitale européenne de la culture, une sélection fondée sur des programmes culturels d'une durée d'un an créés spécialement pour l'occasion, le choix de villes qui peuvent, si elles le souhaitent, associer la région environnante et un processus de sélection en deux phases.

Les principaux changements par rapport au système actuel sont:

- renforcer les critères de sélection en augmentant le nombre de catégories, qui passeront de deux à six et dont la description sera plus détaillée;
- instaurer un jury européen unique qui sera chargé de procéder à la sélection et au suivi des actions et qui ne sera plus composé d'experts nationaux mais uniquement d'experts nommés par les institutions de l'UE;
- confier le rôle de désignation des villes qui portent le titre à la Commission plutôt qu'au Conseil comme c'est le cas actuellement.
- ouvrir la participation aux villes des pays candidats et candidats potentiels. Un concours ouvert serait organisé tous les 3 ans à l'intention des villes de ces pays. Le vote au sein de la commission parlementaire compétente devrait intervenir le 23 avril 2013 et le vote en plénière est prévu pour le 11 juin 2013.

Gouvernance culturelle

Le Conseil a adopté des conclusions sur la gouvernance culturelle (doc. 15849/12 + COR 1), un outil susceptible d'aider les gouvernements à mettre en œuvre des politiques culturelles et appliquer des politiques intégrées visant à mettre la culture au cœur des politiques publiques.

À cette fin, il recommande dans ses conclusions d'adopter de nouvelles méthodes pour la recherche dans le domaine de la culture de manière à inclure des données non seulement quantitatives mais aussi qualitatives. Cette approche assurerait que la politique culturelle ne perde pas de vue la valeur intrinsèque des arts pour les personnes et la société. Les États membres sont aussi invités à promouvoir des synergies et à élaborer des stratégies intégrées à tous les niveaux: local, régional, national et européen.

Avec la Commission, les États membres ont approuvé la création d'un "système de partage des informations" qui permettra d'être informé sans délai et régulièrement sur les actions et politiques de l'UE ayant une incidence sur les questions culturelles. Ils sont en outre convenus de faire le bilan de la mise en œuvre des conclusions d'ici 2015.

Mme Vassiliou, membre de la Commission, a souligné qu'en temps de crise, nous devons nous assurer que les politiques culturelles ont été mises en œuvre de manière efficace et rentable.

Un Internet mieux adapté aux enfants

Le Conseil a adopté des conclusions sur une stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants (doc. 15850/12), faisant suite à la communication de la Commission (doc. 9486/12) adoptée en mai 2012; la stratégie remplacera le programme "Internet plus sûr" à partir de 2013. La stratégie propose une série d'actions à mener par la Commission, les États membres et le secteur des TIC, en particulier dans les quatre domaines suivants:

- I. promouvoir un contenu en ligne de grande qualité à l'intention des enfants et des jeunes;
- II. sensibiliser et responsabiliser davantage les enfants et leurs parents ainsi que les enseignants;
- III. créer un environnement en ligne sûr pour les enfants, notamment en encourageant les paramètres de confidentialité adaptés à l'âge et une utilisation accrue des outils de contrôle parental;
- IV. lutter contre la pédopornographie, en particulier par la coopération entre les entreprises, les autorités répressives et les lignes d'urgence.

Ces conclusions complètent celles sur la protection des enfants dans le monde numérique, adoptées à la fin de 2011 (doc. [16155/11](#)) - qui traitaient essentiellement des troisième et quatrième domaines de la stratégie. Elles mettent l'accent sur la promotion d'un contenu de qualité et sur la sensibilisation.

Dans ce contexte, les ministres ont procédé à un débat public (doc. [15846/12](#)), sur **un Internet plus sûr et mieux adapté aux enfants**. S'il est relativement facile, dans certains domaines, de déterminer qui a un rôle majeur à jouer (les pouvoirs publics en matière d'éducation, les entreprises en matière de création d'un contenu de qualité), la situation est moins bien définie dans d'autres domaines, comme les paramètres par défaut et les outils de contrôle parental.

De nombreux États membres ont évoqué l'importance de l'enseignement numérique: les enfants, les parents et les enseignants devraient être dotés des compétences et aptitudes numériques nécessaires pour leur permettre de profiter d'Internet de manière sûre et responsable.

Certains États membres ont évoqué la nécessité de coordonner la mise en œuvre des activités décidées au titre de la stratégie européenne au niveau tant national qu'europpéen tout en promouvant des partenariats associant notamment les enfants, les autorités publiques, les institutions compétentes, les ONG et le secteur concerné.

Plusieurs États membres ont souligné l'importance de l'autorégulation du secteur, bien qu'elle doive toutefois faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation indépendants et être conjuguée à des initiatives de sensibilisation et de responsabilisation. Dans ce contexte, la Commission a rappelé la création, en décembre 2011, de la coalition des PDG, une initiative d'autorégulation réunissant des dirigeants du secteur des TIC et visant à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines afin de faire en sorte qu'Internet devienne un endroit plus sûr pour les enfants. La coalition publiera son rapport final en janvier de l'année prochaine.

Plusieurs ministres ont rappelé la nécessité d'une coordination continue et intensifiée des travaux réalisés au sein du réseau, financé par l'UE, de centres pour un Internet plus sûr et ont souligné qu'il importait qu'elle soit à l'avenir financée au moyen du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

La Commission a souligné que la stratégie européenne vise à la fois à protéger et à assurer une participation ouverte à tous: tous les enfants doivent être protégés de manière égale. La mise en œuvre sera nationale, mais Internet est un phénomène transfrontalier et nous avons donc besoin d'une approche européenne et les enfants ainsi que les jeunes devraient être impliqués dans le processus.

Divers

• **Capitales européennes de la culture 2013**

Le Conseil a pris note des informations communiquées par les délégations française et slovaque sur les principaux événements du programme pour les futures capitales européennes de la culture 2013, à savoir Marseille et Košice.

• **Aides d'État en faveur des œuvres cinématographiques et d'autres œuvres audiovisuelles**

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française, qui s'est déclarée préoccupée par l'incidence que le projet de nouvelle "communication cinéma" de la Commission publié en mars de cette année et que la Commission devrait adopter en décembre, concernant les aides d'État en faveur des œuvres cinématographiques, aura sur la compétitivité de l'industrie cinématographique européenne.

Plusieurs États membres partagent les inquiétudes de la France, soulignant que l'industrie cinématographique européenne est importante tant pour l'économie européenne que pour son identité culturelle.

M. Almunia, membre de la Commission, a évoqué la nécessité d'actualiser la communication sur le cinéma (qui date de 2001), en raison des changements importants intervenus depuis lors dans l'industrie cinématographique. Il estime que le nouveau projet de communication tient déjà compte de nombreuses inquiétudes exprimées par les États membres, mais il est disposé à reprendre les consultations en janvier, tout en soulignant qu'il importe de progresser rapidement.

Il s'est par ailleurs déclaré favorable au principe de territorialité, qui doit toutefois être compatible avec les règles du marché intérieur.

Programme de travail de la prochaine présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation irlandaise en ce qui concerne les priorités de la future présidence dans ce domaine pour le prochain semestre, notamment: parvenir à un accord sur les dossiers législatifs "Europe créative", "L'Europe pour les citoyens" et "Capitales européennes de la culture".

La prochaine présidence s'efforcera également d'aborder les questions culturelles dans le cadre des relations extérieures.

JEUNESSE

Participation des jeunes à la vie démocratique en Europe

Le Conseil a adopté une résolution relative au tour d'horizon du dialogue structuré avec les jeunes sur la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe (doc. 15647/12), qui constituait la priorité thématique générale de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse pendant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012. Cette résolution évalue les résultats obtenus lors du cycle de travail en cours, intègre les messages clés émanant des recommandations conjointes et fixe des priorités pour le prochain cycle de travail de dix-huit mois.

Le dialogue structuré a pour objectif de constituer un cadre de réflexion commune et continue sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Il fait intervenir une grande variété de jeunes et d'organisations de jeunesse dans les consultations à tous les niveaux dans les États membres, ainsi que lors des conférences de l'UE sur la jeunesse et à l'occasion de la semaine européenne de la jeunesse.

La Commission a indiqué qu'elle continuait de soutenir le dialogue structuré et qu'elle avait déjà relevé les fonds destinés aux projets relevant du cadre "Jeunesse en mouvement"

Dans ce contexte, la présidence chypriote a par ailleurs informé les ministres des résultats de la **conférence de l'UE sur la jeunesse**, qui s'est tenue à Chypre en septembre dernier.

La priorité spécifique de la présidence chypriote dans ce domaine était de promouvoir la participation et l'inclusion sociale de tous les jeunes, l'accent étant mis sur les jeunes issus de l'immigration. Elle a insisté sur l'importance de la participation des jeunes et des organisations de jeunesse à la prise de décision, qui constitue un facteur important pour la création de sociétés inclusives, démocratiques et prospères.

Plus de 150 personnes ont participé à la conférence sur la jeunesse, étape finale du dialogue engagé au niveau européen. Elle a vu la participation non seulement des jeunes, mais aussi des représentants des pouvoirs publics, de différents experts dans ce domaine et des institutions européennes. Elle a donné lieu à une série de recommandations élaborées conjointement par tous les participants aux ateliers thématiques¹.

¹ Voir également le site web de la présidence chypriote à l'adresse: <http://www.cy2012.eu>

Rapport 2012 de l'UE sur la jeunesse

Le Conseil a adopté le rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du **cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse** (2010-2018) (doc. [15660/2/12](#)) et le rapport de l'UE sur la jeunesse qui couvre l'ensemble de la coopération de l'UE dans le domaine de la jeunesse, y compris l'évaluation de la mise en œuvre du dialogue structuré avec les jeunes, sur la base des rapports émanant des États membres.

Le rapport propose non seulement de renouveler le dernier cycle triennal, également connu sous le nom de stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2010-2012), mais aussi de suivre de nouvelles recommandations et priorités d'action pendant les trois prochaines années. Il préconise une approche intersectorielle à tous les niveaux dans la mise en œuvre du cadre de la politique en faveur des jeunes et recommande de s'attaquer aux conséquences, notamment à moyen et long terme, de l'augmentation du chômage des jeunes. Il convient à cet égard de mettre davantage l'accent sur la promotion de l'inclusion sociale ainsi que sur la santé et le bien-être, donnant ainsi aux jeunes davantage de possibilités de prendre une part active à la société.

En outre, le rapport de l'UE sur la jeunesse propose également de mieux prendre en compte à l'avenir les difficultés rencontrées par les jeunes, dans le cadre d'initiatives majeures de l'UE telles que la stratégie Europe 2020 (notamment l'examen annuel de la croissance, l'Initiative "Jeunesse en mouvement" et l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes).

Inclusion sociale des jeunes

Le Conseil a adopté des conclusions sur la participation et l'inclusion sociale des jeunes, en particulier des jeunes issus de l'immigration (doc. [15652/12](#)), dans lesquelles sont proposées plusieurs mesures pour traiter cette question. Ces conclusions soulignent que l'apprentissage non formel et informel a un rôle clé à jouer en tant qu'instrument favorisant l'inclusion sociale et économique des jeunes les moins favorisés, notamment ceux issus de l'immigration; dans ce contexte, le travail qu'accomplissent auprès des jeunes migrants les animateurs de jeunesse et les organisations de jeunesse revêt une importance particulière.

De plus en plus d'études montrent que les jeunes femmes et les jeunes hommes issus de l'immigration restent largement défavorisés en termes d'éducation, sur le marché du travail, et dans le passage de l'école ou de la formation à la vie professionnelle, en dépit du fait qu'une grande partie d'entre eux ont tissé des liens ou sont nés dans leur pays de résidence.

La réussite de l'intégration des migrants est une question essentielle dans de nombreux États membres. Elle est essentielle en termes de prospérité, de compréhension mutuelle et de communication, non seulement pour les migrants eux-mêmes et la société locale, mais aussi pour l'UE dans son ensemble, puisqu'elle contribue à la croissance économique ainsi qu'à la richesse de la culture européenne.

La Commission souligne que la plupart des priorités définies dans le programme "Jeunesse en action" portent déjà sur l'inclusion sociale des jeunes moins favorisés et que le nouveau programme ERASMUS pour TOUS est un outil essentiel dans ce domaine.

La France a brièvement décrit un projet élaboré en coopération avec d'autres États membres (AT, CZ, FI, PL) qui vise à jeter des ponts entre les associations de migrants et les associations de jeunesse classiques: une plate-forme de formation en ligne présentant des informations susceptibles de contribuer à l'inclusion des migrants est à présent disponible (<http://www.iyouth-project.eu/en/training-materials/understanding-migrant-youth>) et un atelier est prévu pour le printemps 2013 à Bruxelles.

Dans le cadre du suivi de ces conclusions, les ministres ont procédé à un débat public sur le thème "**Mobilité et diversité: comment assurer l'inclusion sociale?**" (doc. [15657/12](#)).

Compte tenu de la mobilité et de la diversité croissantes dans l'UE¹, il est urgent de renforcer les politiques qui favorisent l'inclusion sociale de tous les jeunes sur la base de la compréhension et du respect mutuels. L'inclusion sociale est un processus à double sens: d'un côté, elle a pour enjeu d'offrir aux jeunes les possibilités et les ressources nécessaires pour qu'ils participent pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de leur pays, de l'autre elle implique que les jeunes jouent un rôle actif dans la société dans laquelle ils vivent, en commençant par leur communauté locale.

La plupart des États membres ont souligné une nouvelle fois que même si la mobilité et les migrations sont des sujets sensibles qui peuvent constituer un défi, elles sont aussi une chance et peuvent non seulement être source de richesse culturelle mais aussi contribuer à la croissance.

De nombreux États membres considéraient que l'école était l'un des principaux facteurs d'intégration: les systèmes d'éducation et de formation doivent être adaptés et les enseignants devraient recevoir la formation appropriée pour acquérir les compétences nécessaires afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant individuel, y compris un meilleur soutien à l'apprentissage pour les jeunes issus de l'immigration, en particulier pour l'apprentissage linguistique.

¹ Au cours des dernières années, la mobilité dans l'Union européenne a connu une nette augmentation, en particulier chez les jeunes. Selon Eurostat, 12,8 millions de citoyens de l'UE vivent actuellement dans un autre État membre que le leur, soit 2,5 % de la population de l'UE 27. En outre, 20,5 millions de ressortissants de pays tiers vivent dans l'UE, ce qui représente quelque 4 % de la population totale de l'Union.

Certains États membres étaient d'avis que des services publics facilement accessibles devaient être fournis – si possible dans leur propre langue nationale – aux jeunes qui ont été confrontés à la discrimination, à la xénophobie et au racisme ou qui sont menacés de l'être. À cet égard, un certain nombre d'États membres ont également rappelé qu'il était important de rendre la culture, le sport et les loisirs plus accessibles étant donné leur importance pour l'inclusion sociale des jeunes issus de l'immigration et des jeunes citoyens européens qui se déplacent dans l'UE; ils ont également souligné le rôle capital que les organisations de jeunesse et les ONG peuvent jouer dans ce domaine.

Plusieurs États membres ont également soutenu les programmes et les activités qui facilitent l'accès à l'emploi et améliorent l'employabilité en proposant des services d'orientation professionnelle et des informations sur les possibilités d'emploi, d'éducation et de formation. Les États membres ont également reconnu dans leur majorité la contribution importante qu'apportent dans ce domaine les actions et les programmes européens, comme ERASMUS et "Jeunesse en action".

Divers

• Programme de travail de la prochaine présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation irlandaise en ce qui concerne les priorités de la future présidence dans ce domaine pour le prochain semestre, notamment:

- l'inclusion sociale, notamment l'apport important de l'apprentissage informel et non formel;
- la contribution des politiques de la jeunesse à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

SPORT

Données disponibles en vue de l'élaboration de la politique du sport

Le Conseil a adopté des conclusions sur le renforcement des **données disponibles en vue de l'élaboration de la politique du sport** (doc. 15873/12), document qui met en évidence l'importance économique du sport et sa contribution non négligeable à la réalisation des objectifs stratégiques d'Europe 2020 en tant que facteur important de croissance et d'emploi, ainsi que de cohésion sociale, de développement des compétences et de bien-être.

Ces conclusions visent également à promouvoir le rôle des comptes satellites pour le sport (un cadre statistique visant à mesurer l'importance économique d'une branche spécifique dans l'économie nationale) qui ont été mis en place en 2006 et constituent un instrument précieux pour se procurer des données utiles pour l'élaboration des politiques dans le domaine du sport.

Bien que des recherches aient été consacrées dans de nombreux États membres aux retombées économiques du sport, il n'est en général pas possible d'en comparer les résultats. Les conclusions insistent sur le fait que le moyen le plus efficace de renforcer la coopération pour parvenir à un meilleur niveau de connaissance du sport dans l'UE est d'instaurer une coopération intersectorielle entre les milieux universitaires, l'industrie du sport, le mouvement sportif ainsi que les autorités publiques nationales et européennes, notamment les instituts de statistique.

Manipulation des résultats sportifs

Le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter ce jour le projet de conclusions relatives à la **mise en place d'une stratégie de lutte contre la manipulation des résultats sportif**. Même si vingt-six États membres avaient marqué leur accord sur le texte, un État membre n'était pas en mesure de l'accepter. Le projet de conclusions sera donc adopté sous la forme de conclusions de la présidence (doc. 17049/12). Malte a fait une déclaration à inscrire au procès-verbal du Conseil.

Ces dernières années, à la suite de la croissance rapide des paris en ligne, le monde du sport a connu en Europe plusieurs scandales liés à la manipulation des résultats. De nombreuses disciplines sportives ont été touchées et aucun sport n'est à l'abri de ce risque potentiel, le public étant prêt à parier sur les résultats de n'importe quelle compétition. Ce type de fraude s'accompagne généralement d'activités criminelles graves, telles que la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent, les profits qu'elles génèrent alimentant d'autres réseaux criminels.

Le caractère transfrontalier des matchs truqués, et de l'industrie des paris qui est étroitement liée à ce problème, démontre qu'il s'agit-là clairement d'un domaine dans lequel l'action de l'UE pourrait apporter une réelle valeur ajoutée. Le plan de travail de l'UE en faveur du sport pour 2011-2014¹ a déjà fait de la lutte contre le trucage des matchs une de ses priorités².

¹ JO C 162 du 1.6.2011, p. 1.

² Voir également la communication présentée récemment par la Commission intitulée: "Vers un cadre européen global pour les jeux de hasard en ligne" (doc. 15737/12).

Les conclusions de la présidence soulignent que les principes de la bonne gouvernance, tels qu'une gestion financière saine, la transparence et les plans et stratégies de gestion des risques au niveau des clubs, des associations et des fédérations, sont d'une importance cruciale pour prévenir la fraude, notamment le trucage de matchs, et pour préserver l'intégrité du sport.

Elles invitent également les États membres à soutenir les initiatives prises au niveau national pour sensibiliser et former les personnes actives dans le milieu du sport, ainsi que les services répressifs, les organismes de régulation des jeux d'argent, les opérateurs de paris et la population en général au sujet des risques liés au trucage de matchs. Une collaboration étroite et un partage d'informations entre les États membres, la Commission et le monde du sport est également recommandée.

Activités physiques bienfaitantes pour la santé

Le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion de l'activité physique bienfaitante pour la santé (doc. [15871/12](#)), autre priorité de la présidence chypriote dans le domaine du sport. Dans ces conclusions, les États membres sont invités à soutenir les initiatives qui visent à promouvoir l'activité physique dans le secteur du sport, telles que des lignes directrices spécifiques destinées à améliorer l'offre d'activité physique dans les clubs de sports locaux, des programmes spécifiques instaurés par des organisations sportives dans le cadre d'un sport en particulier.

Ces conclusions invitent également la Commission à élaborer dans les meilleurs délais une proposition de recommandation du Conseil dans ce domaine, qui devrait s'appuyer sur les lignes d'action recommandées par l'UE en matière d'activité physique¹ et sur les conclusions du groupe d'experts dans le domaine du sport, de la santé et de la participation, créé dans le cadre du plan de travail de l'UE en faveur du sport (2011-2014). Le plan de travail fait également de la pratique d'une activité physique bienfaitante pour la santé une de ses priorités et invite les États membres à "réfléchir à des moyens de favoriser la pratique d'une activité physique bienfaitante pour la santé et la participation au sport pour tous"².

Selon une récente étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'activité physique insuffisante est le quatrième principal facteur de risque de maladie et de mortalité anticipée dans le monde³, responsable, rien qu'en Europe, de la mort d'environ un million de personnes chaque année.

Même si l'importance pour l'individu et pour la société de la pratique d'une activité physique bienfaitante pour la santé est de mieux en mieux connue, d'après des enquêtes menées à l'échelle de l'UE, et notamment l'étude Eurobaromètre 2010 sur le sport et l'activité physique, 60 % des citoyens de l'UE ne font que rarement, voire jamais, d'exercice physique. Les données dont on dispose au niveau national confirment la tendance générale et des différences importantes entre les États membres.

¹ http://ec.europa.eu/sport/library/documents/c1/eu-physical-activity-guidelines-2008_fr.pdf.

² Voir également la communication de la Commission intitulée: "Développer la dimension européenne du sport" (doc. [5597/11](#)).

³ http://www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/global_health_risks/en/index.html

Semaine européenne du sport

Dans ce contexte, les ministres ont procédé à un débat public sur le thème "Du sport virtuel au sport réel: passer du canapé à la pratique sur le terrain" (doc. [15814/12](#)), qui porte notamment sur la prochaine instauration d'une semaine européenne annuelle du sport dans le but de promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique, en particulier chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, en tenant compte d'initiatives similaires prises au niveau national, et en coopération avec les organisations sportives concernées.

Cette question a également été examinée dans le cadre du dialogue structuré entre les ministres des sports de l'UE de la troïka étendue, la Commission et des représentants des mouvements sportifs issus de l'Association internationale pour le sport et la culture (ISCA), de l'Association européenne pour la santé et le fitness (EHFA), de l'UEFA, de la **Plate-forme européenne pour le sport**, de l'Association européenne de l'éducation physique (EUPEA), de l'Association pour le Sport pour Tous international (TAFISA), de la **Fédération internationale du sport scolaire** et de la Fédération de l'industrie européenne des articles de sport (FESI).

D'une manière générale, les associations sportives et les États membres se sont vivement félicités de cette idée, mais quelques États membres avaient des doutes sur la valeur ajoutée européenne réelle de ce projet, puisque de nombreuses initiatives similaires existent déjà dans de nombreux États membres. Une coordination efficace entre les États membres, les institutions et les organisations sportives européennes et nationales sera essentielle. Les questions de financement doivent également être abordées et cette initiative devrait être aussi efficace au regard des coûts que possible.

La Commission a souligné que l'initiative étaient censée s'inscrire dans le prolongement des actions existantes et non les remplacer. Elle devrait également faire intervenir les organisations sportives locales, régionales et nationales, des clubs locaux, des écoles, le Parlement européen et le Comité des régions et bénéficierait du soutien total de la Commission, qui pourrait envisager de dégager des ressources financières au titre du programme Erasmus.

De nombreux États membres et la Commission ont souligné que l'initiative devait viser à être inclusive et sensibiliser des personnes de tous âges et de toutes origines, y compris les personnes handicapées et les citoyens défavorisés, qui souvent n'ont pas la possibilité ni l'occasion de faire du sport.

Plusieurs États membres ont également insisté sur le fait que l'élément moteur de la semaine européenne du sport devrait être le plaisir et non la compétition et que celle-ci devrait donc garantir la participation de tous et encourager le bénévolat.

Antidopage

Le Conseil a désigné les trois **représentants de l'UE au sein du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA)** (2013-2015) (doc. 15720/12), qui fonctionnera selon le principe de la "troïka" avec une rotation tous les 18 mois, comme la présidence de l'UE:

- M. Leo VARADKAR, ministre des transports, du tourisme et des sports (Irlande)
- M. Romain SCHNEIDER, ministre des sports (Grand-Duché de Luxembourg)
- M. Alexandre Miguel MESTRE, secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports (Portugal)

L'Agence mondiale antidopage (AMA)¹, créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Ses principales tâches sont la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage

L'AMA comprend un Conseil de fondation, un comité exécutif et plusieurs comités. Le Conseil de fondation, composé de 38 membres, est l'instance décisionnelle suprême de l'AMA. Il est composé à parts égales de représentants du Mouvement olympique et des gouvernements. Le continent européen compte cinq représentants (dont trois de l'UE) au sein du Conseil de fondation.

Dans ce contexte, la présidence communiquera aux ministres des informations sur les résultats des dernières réunions de l'Agence mondiale antidopage qui se sont tenues à Montréal au sujet de la **révision du Code de l'agence** actuellement en cours.

Le Code mondial antidopage est le document de base qui constitue le cadre pour l'harmonisation des politiques, des règles et des règlements en matière de lutte contre le dopage au sein des organisations sportives et au niveau des pouvoirs publics, dans toutes les disciplines et dans tous les pays. La procédure de révision a débuté en novembre 2011 et le projet définitif sera soumis au Conseil de fondation de l'AMA pour approbation lors de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui aura lieu à Johannesburg en novembre 2013. Le nouveau code entrera alors en vigueur le 1er janvier 2015.

¹ <http://www.wada-ama.org>

Divers**• Programme de travail de la prochaine présidence**

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation irlandaise en ce qui concerne les priorités de la prochaine présidence dans ce domaine pour le prochain semestre, notamment:

- réaliser des progrès dans la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport;
- un financement durable du sport;
- l'intégrité dans le sport, en particulier les questions de lutte contre le dopage.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

CULTURE

Archives européennes et défis de l'ère numérique

Le Conseil a pris note d'un rapport de la Commission sur les archives en Europe et les défis de l'ère numérique (doc. 14974/12 et 14974/12 ADD1).

Le rapport est axé sur l'évolution du rôle des archives, la question de l'accès en ligne ou sur place aux archives numériques, la relation entre les archives, la réutilisation des informations du secteur public, la numérisation ainsi que le coût et le financement.

Il s'agit du deuxième rapport sur les progrès réalisés soumis au Conseil en exécution de la recommandation 2005/835/CE relative à des actions prioritaires en vue d'une coopération renforcée dans le domaine des archives en Europe¹.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Accès aux livres pour les personnes malvoyantes - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Le Conseil a autorisé la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord international au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur l'amélioration de l'accès aux livres pour les personnes malvoyantes.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Recouvrement des avoirs - Égypte et Tunisie

Le Conseil a pris aujourd'hui des mesures en vue de faciliter la restitution aux autorités égyptiennes et tunisiennes de fonds détournés. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le document 16078/12.

¹ JO L 312 du 29.11.2005, p. 55.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Session du Conseil de l'EEE (Bruxelles, le 26 novembre)

Le Conseil a pris note des préparatifs en vue de la 38^e session du Conseil de l'EEE, qui aura lieu à Bruxelles, le 26 novembre.

(Site de l'EEE: <http://eeas.europa.eu/eea/>)

ÉNERGIE

Conseil permanent de partenariat UE-Russie

Le Conseil a pris note de l'ordre du jour de la septième réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie sur l'énergie, qui se déroulera à Nicosie (Chypre), le 12 décembre 2012.

Décision du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie - Moldavie

Le Conseil a adopté une décision relative à l'établissement d'une position de l'UE sur un projet de décision du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie concernant la mise en œuvre par la République de Moldavie de l'article 9 de la directive 2009/73/CE.

Le traité instituant la Communauté de l'énergie est entré en vigueur en 2006. La Communauté de l'énergie étend le marché intérieur de l'énergie à l'Europe du sud-est et au-delà sur la base d'un cadre juridiquement contraignant. Elle permet ainsi de créer un environnement stable pour les investissements, fondé sur l'État de droit, et lie les parties contractantes à l'Union européenne. Par son action, la Communauté de l'énergie contribue à la sécurité de l'approvisionnement dans le cadre européen élargi.

NOMINATIONS

Comité des régions

Le Conseil a nommé M. Alain HUTCHINSON (Belgique) membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [16149/12](#)).